



Harcellement par DSO au sujet d'un chèque impayé

Par **VERNOUX Christelle**, le **21/03/2017 à 17:06**

Bonjour,

Moi aussi j'ai reçu plusieurs appels de cette société et un courrier de leur part disant que je leur devais une somme de 200 € correspondant à un soi disant chèque impayé.

Je leur ai répondu que je n'avais aucun impayé, ni aucune dette.

La semaine dernière j'ai eu un nouvel appel de cette société me menaçant d'intenter à mon encontre une action en exécution forcée avec bien entendu des frais.

Je ne pense pas que cette société ait le droit de bloquer mes comptes bancaires. Il me semble que seul un huissier peut le faire mais peut être que je me trompe.

Pouvez vous m'éclairer à ce sujet ?

Merci de votre réponse.

Par **Visiteur**, le **21/03/2017 à 18:21**

Bonjour,

Vous êtes en droit de demander une justificatif, copie du chèque, ou bénéficiaire, date et titre exécutoire.